

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CX 5/35

**CL 2015/30-FFP
Octobre 2015**

DESTINATAIRES : Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

EXPÉDITEUR : Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, 00153, Rome, Italie

OBJET : **Distribution du Rapport de la 34^e session du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (REP 16/FFP)**

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA 39^e SESSION

Projets de normes et textes apparentés aux étapes 8 et 5/8 de la Procédure

1. Sections à inclure dans le *Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche* (CAC/RCP 52-2003) relatives à la préparation :

- de la sauce de poisson (par. 18, Annexe III) ;
- des produits frais et surgelés à base de coquilles Saint-Jacques ou de pétoncles crus (par. 24, Annexe IV) ; et
- du caviar d'esturgeon (par. 29, Annexe V).

Autres sujets soumis pour adoption

2. Plans d'échantillonnage dans les normes pertinentes pour les poissons et les produits de la pêche (par. 8).

3. Amendements des dispositions sur les additifs alimentaires dans les normes pertinentes pour les poissons et les produits de la pêche (par. 56, Annexe VI).

4. Amendement de la section 7.4 - Estimation de la teneur en poisson de la *Norme pour les bâtonnets, les portions et les filets de poisson surgelés – panés ou enrobés de pâte à frire* (CODEX STAN 166–1989) (par. 63, Annexe VII).

5. Amendement de la section 11 – *Transformation du poisson salé et du poisson salé séché* du *Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche* (CAC/RCP 52-2003) (par. 66a, Annexe VIII).

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet des textes susmentionnés sont invités à les adresser par écrit à l'adresse ci-dessus **avant le 31 mai 2016.**